

ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

Hors du Département.  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

# ECHO DE L'OUEST

**DIEU ET LA FRANCE**  
*Religion. — Famille. — Propriété.*

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion  
des annonces, à M. Paul  
GODET, imprimeur, place  
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.  
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

28 MARS 1871.

Proclamation du vote communal à l'Hôtel-de-Ville, avec parade et décors.

A deux heures, les bataillons de la Commune se mettent en marche, enseignes déployées, tambours, clairons et cantinières en tête.

Un grand drapeau rouge voile la statue équestre de Henri IV. Sur ce voile se détache le buste de la République, ombragé de drapeaux rouges.

Les membres du Comité paraissent au balcon. Tous ont une écharpe rouge à la ceinture. Le citoyen Ranvier remercie le peuple de Paris du grand exemple qu'il vient de donner au monde.

Des cris ou plutôt des hurlements de bêtes fauves se font entendre.

« Vive la Commune ! A bas Versailles ! »

Les canons tonnent, les fanfares de la fédération jouent la *Marseillaise*, la Commune est proclamée.

300 pièces d'artillerie de différents calibres sont au pouvoir du Comité central.

On recherche les citoyens suspects de complicité avec le gouvernement de Versailles. Quatre commissaires sont désignés pour recevoir les dénonciations. Beaucoup de personnes sont arrêtées dans la journée même.

Les réquisitions ne font que s'accroître et s'étendent jusqu'aux bouchers et aux boulangers de la banlieue. Cent gardes nationaux envahissent le bouillon Duval, du boulevard Montmartre, se font servir à dîner, et payent avec des bons rouges de la Commune.

Décret du sous-Comité de l'Hôtel-de-Ville qui règle la formation de 25 bataillons de marche, de 10 batteries de pièces de 7 et de quinze mitrailleuses de marche.

LE NOUVEAU

PROGRAMME DE L'INTERNATIONALE.

Sommé par ses adhérents de préciser les solutions qu'il entendait donner aux différentes questions sociales, le jour où l'Internationale serait en mesure d'imposer ses volontés, le Comité central vient d'adresser aux comités de l'Association à l'étranger une circulaire dans laquelle il précise le but de l'Association internationale des travailleurs et les moyens à employer.

En voici les principaux passages :

Notre but est l'émancipation « politique, sociale, économique et religieuse » de tous les tyrannisés, de tous les exploités, de tous les salariés, de tous les ignorants.

Pour arriver à l'émancipation politique, nous voulons :

1. Briser tout joug autoritaire, quel que soit son nom;
2. Proclamer les droits de l'individu, droits naturels, imprescriptibles, inaliénables;
3. Transformer l'État en une libre fédération également libre.

Pour obtenir l'émancipation sociale, nous avons le projet de :

1. Abolir les nationalités;
2. Abolir les divisions par classes;
3. Abolir toutes les servitudes;
4. Abolir tous les privilèges;
5. Défendre à tout homme d'être le salarié d'un autre homme;
6. Déclarer toutes les professions libres;
7. Déclarer libre l'échange des produits;
8. Déclarer libre la famille;
9. Déclarer libre la résidence.

Pour arriver à l'émancipation économique, nous pensons qu'il faut :

1. Mettre le capital au service du travail et de l'intelligence;
2. Faire que chacun perçoive le prix intégral de son travail;
3. Abolir l'intérêt du capital;
4. Abolir l'héritage;
5. Déclarer la terre propriété collective ainsi que les grands instruments de travail;
6. Rendre gratuit le service de la poste, des télégraphes et des chemins de fer.

Pour obtenir l'émancipation religieuse, nous entendons :

1. Rendre libre la pensée;
2. Rendre libre la parole;
3. Rendre libres la presse, la tribune et tous les autres moyens de propager les idées;
4. Déclarer la conscience libre et inviolable;
5. Abolir tous les cultes.

Tout supprimer, tout démolir, — les hommes et les institutions, — et ne les

remplacer par rien, — ce n'est pas plus difficile que ça !...

Dépêches et Nouvelles.

Paris, 26 mars.

La reine d'Angleterre a déjeuné à Cherbourg. Elle est repartie à 6 heures pour Paris, où elle est arrivée à 3 heures du matin. Sa Majesté s'est rendue par le chemin de Ceinture de la gare Saint-Lazare à la gare de l'Est, d'où elle est partie pour l'Allemagne. La reine voyage avec une suite peu nombreuse; cinq wagons ont été mis à sa disposition.

M<sup>me</sup> la duchesse de Parme, nièce du comte de Chambord, est heureusement accouchée d'une fille.

L'impératrice de Russie est fort malade et les médecins viennent de l'envoyer précipitamment en Crimée.

Tous les condamnés du fort Boyard vont être transférés à Marseille, en attendant leur embarquement pour la Nouvelle-Calédonie.

A partir du 15 mars 1873, si un nouveau traité n'est pas intervenu, la France sera libre de taxer comme il lui plaira l'exportation de ses produits en Angleterre et l'entrée des produits britanniques sur notre territoire.

On a parlé à la Chambre d'une interpellation qui aurait pour objet la suspension des cours à l'École de médecine. Plusieurs députés de la droite auraient été vivement émus par la justification assez inattendue que M. Vrignault a faite dans le *Bien public* de la conduite des perturbateurs. On s'est

demandé si M. le ministre de l'instruction publique n'aurait pas été l'inspirateur de cet article.

Versailles, 3 heures

L'interpellation de M. Deschanges, sur l'affaire Bazaine, est retardée.

La commission du budget demande l'ajournement de la discussion sur les textiles.

M. Thiers demande, au contraire, la discussion immédiate.

Nous donnerons demain un dialogue sténographié par l'*Unità cattolica*, dans un wagon du chemin de fer de Florence à Rome.

M. Victor Lefranc, dans la séance du 25, a demandé l'urgence pour un projet de loi qui ajourne au 8 avril l'ouverture des conseils généraux.

Vote du budget des travaux publics.

Création d'un cour temporaire à Nancy, en faveur des anciens magistrats d'Alsace et de Lorraine.

Demain discussion du budget de la marine.

On affirme que des pourparlers sérieux sont engagés entre M. Thiers et l'Allemagne pour l'évacuation définitive du territoire.

Rome, 25 mars, soir.

M. Fournier a été reçu ce matin, à 10 heures, par le roi, auquel il a remis ses lettres de créance.

M. Fournier paraît très-satisfait de l'accueil cordial qu'il a reçu.

SAUMUR

27 MARS.

Nous avons reproduit quelques plaisanteries très-anodines au sujet de M. Raudot

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LE DIABLE AU MOULIN

I

A quelques lieues de Bar-le-Duc, lorsque les plaines arides de la Champagne se déroulent à perte de vue, et que vos yeux commencent à s'attrister de la monotonie du paysage, il vous est loisible de vous procurer une jouissance analogue à celle de l'Arabe qui rencontre une oasis au milieu des sables du désert.

Nous supposons que vous voyagez en touriste, le sac sur l'épaule et le bâton noueux à la main.

Car en carriole ou en tilbury je vous défends bien de me suivre.

Laissez à votre gauche la route poussiéreuse, engagez-vous dans un chemin de traverse, enjolivé de roches, de troncs d'arbres et d'ornières; traversez le ruisseau qui coule devant vous et ne glisse pas sur les pierres moussues et branlantes destinées à servir de pont; montez la colline à droite en écartant les ronces et les branches de houx qui vous barrent le passage, et vous ne tarderez pas à des-

cedre dans un vallon délicieux, qui se cache comme un nid d'oiseau sous les ormes et les sycomores.

Il y a d'autres chemins pour arriver là.

Je ne vous indique pas le meilleur; mais comme je l'ai pris moi-même assez étourdiment pour aller visiter les ruines du château de Rocheboise, il est tout naturel que vous suiviez la même route.

Du reste, elle devient très-facile et très-agréable, une fois qu'on a mis le pied dans la prairie.

Rien de gracieux comme ce paysage en miniature, formé par de grands bois, sur tout le cercle de l'horizon. Devant vous la bergeronnette trotte gaiement et balayé de sa queue blanche le sable fin du sentier. La cigale, à votre approche, regagne les hautes herbes, et la grenouille verte se réfugie sous le cresson des fontaines. Marchez quelques minutes encore, vous arriverez sur une vaste pelouse, admirable tapis de verdure, dont mille irrigations limpides entretiennent la fraîcheur.

La Meuse traverse cette prairie charmante.

Suivez le cours de la rivière, et vous ne tarderez pas à rencontrer l'écluse d'un moulin.

Vers le milieu du siècle dernier, sur la pente de cette même colline que nous venons de descendre, se tenait encore debout le château de Rocheboise, orgueilleux séjour féodal, hérissé de pignons aigus

et flanqué de quatre tours énormes où s'ouvraient çà et là des meurtrières béantes.

Le marteau de 93 a fait rouler dans Meuse pignons et créneaux, et l'aubépine fleurit sur les tours écroulées.

II

Quant à ce moulin, près duquel nous sommes, et dont le toit rouge se détache sur un rideau de platanes, il était, en 1746, une dépendance du château.

Marcel, jeune Champenois, d'une force athlétique et d'une simplicité plus que naïve, y travaillait, à cette époque, en qualité de garçon de mouture; mais il avait l'espoir d'épouser Jeanne, petite meunière à l'œil vif et aux joues rebondies.

Le père de Jeanne, allant chaque samedi au marché de Bar-le-Duc, avait contracté la funeste habitude de faire des stations beaucoup trop prolongées dans les cabarets du faubourg, sous prétexte de se consoler de la perte de sa femme, morte depuis six mois.

Une nuit, traversant la planche étroite jetée sur l'écluse, le brave homme n'observa pas régulièrement les lois de l'équilibre et tomba dans la Meuse. Le courant ne tarda pas à l'entraîner sous la roue du moulin.

Jeanne se trouva donc orpheline.

Mais sa marraine, M<sup>me</sup> la comtesse de Rocheboise, la recueillit au château.

Le bail du moulin ne fut pas résilié. Marcel se mit à exploiter l'usine au nom de Jeanne, ce dont il s'acquittait merveilleusement, dans la persuasion qu'il travaillait à la fois et pour elle et pour lui.

Par une froide soirée de décembre, le garçon meunier se chauffait à un excellent feu de tourbe et de broussailles sèches. Les glaçons empêchant depuis deux jours la roue du moulin de tourner, Marcel n'avait rien de mieux à faire que de songer à son mariage, qui devait avoir lieu vers la Chandeleur.

Jeanne consultée n'avait pas dit non.

La noble marraine approuvait tout, et devait même donner à sa filleule une dot assez ronde, ce qui achevait de rendre les rêves de Marcel tout-à-fait couleur de rose.

Sa préoccupation était si grande qu'il n'entendit pas la porte s'ouvrir.

III

Deux femmes entraient, couvertes de capes, et grelottantes. Le garçon meunier tressaillit, en sentant une petite main s'appuyer sur son épaule.

— Jésus ! cria-t-il, est-ce bien vous, Jeanne, par

et de ses interminables amendements. Il paraît que nous avons eu tort.

Voici les renseignements qu'on nous transmet sur ce député :

« C'est le caractère le plus honorable, par ses principes religieux et politiques et par sa haute valeur comme législateur. Démonstrateur en 1830, lors de la chute de la Restauration, il est resté fidèle à son drapeau. En Bourgogne, où il réside, il jouit de la considération générale et la mieux méritée. »

Notre honorable contradicteur, M. L..., voit que nous savons nous exécuter au besoin ; mais il exagère en disant que nous « tirons sur nos troupes. » Le pétard ne contenait point de balle et notre aiguillon n'était pas une lame à blesser gravement M. Raudot.

Une autre personne nous demande pourquoi nous avons abrégé la citation de la curieuse diatribe lancée jadis par M. Thiers contre cette même République, qu'il a la prétention bizarre de vouloir rendre aujourd'hui définitive.

Qu'à cela ne tienne, voici le passage supprimé :

... La paix ne leur a pas manqué non plus, car Napoléon leur avait donné celle de Campo-Formio, la plus sûre et la plus honorable. Cependant, en quelques années, le désordre était partout ; ces hommes d'État étaient honnêtes, et cependant le Trésor était livré au pillage, personne n'obéissait ; les généraux les plus modestes, les plus probes, des généraux comme Championnet et Joubert refusaient d'obéir aux ordres du gouvernement ; c'était un mépris, un chaos universels. Il a fallu que des généraux vinssent renverser ce gouvernement (passez moi l'expression) à coups de pied, et se mettre à sa place.

Et M. Thiers ajoute, comme on a déjà pu le voir, et comme on ne peut trop le relire :

Ainsi, dans ces dix ans, il s'est fait en France une expérience concluante sous les deux rapports. On a eu la République non-seulement sanglante, mais la République clémente, qui voulait être modérée et qui n'est arrivée qu'au mépris, quoiqu'en majorité les hommes qui la dirigeaient fussent d'honnêtes gens.

Aussi la France en a horreur ; quand on lui parle République, elle recule épouvantée. Elle sait que ce gouvernement tourne au sang ou à l'imbécillité.

Lequel des deux mentait ou radotait, de l'homme qui parlait ainsi, il y a trente-cinq ans, ou de l'homme qui parle aujourd'hui comme vous savez ? En vérité c'est trop fort, et la France a le droit de demander des explications.

L'Angleterre s'émeut, comme on s'en doute bien, de voir la question d'Orient qui se réveille, plus menaçante que jamais. Tous les résultats si chèrement achetés en 1855 par les victoires franco-anglaises vont être perdus.

Oui, gémissiez, honnêtes Anglais ! Dieu est juste, vous serez punis d'avoir aussi lâchement abandonné la France.

Il ne serait pas impossible que le voyage de la reine d'Angleterre eût pour unique but d'aller demander là-dessus des explications à l'empereur d'Allemagne.

Ce qu'il y a de plus inquiétant, c'est que les États-Unis sont dans tout cela derrière Guillaume et le czar. Une entente secrète existe ; il ne faut pas chercher ailleurs le vrai motif des réclamations exagérées du cabinet de Washington pour l'Alabama.

Ce n'est plus le Hohenzollern qui a servi de pomme de discorde il y a deux ans, mais bien le prince Frédéric-Charles que l'obstiné chancelier de Berlin veut installer sur le trône d'Espagne. Nous l'avons annoncé déjà depuis plusieurs jours, et les nouvelles de Madrid viennent confirmer notre dire. On y regarde comme imminente une intervention italico-prussienne, qui aurait pour but de tirer don Amédée du guépier où il s'est laissé choir.

Des Allemands, qui se disent ingénieurs, mais qu'on reconnaît facilement pour des officiers d'état-major, ont été vus dans les environs de Tarragone, à Tortesse sur les bords de l'Ebre, à Saragosse et à Calatayud. Rapprochez cela du séjour de Frédéric-Charles en Italie, de son voyage en Sicile, et concluez.

On écrit de Toulon :

« Ce n'est pas aux élèves du collège des Maristes que s'est attaqué l'auteur du crime, mais à leurs professeurs. Les Pères ont été rudement éprouvés : l'eau qu'on leur a servie à table était empoisonnée. Sur vingt-six de ces messieurs, seize sont encore alités et trois ou quatre d'entre eux courent, à ce qu'on nous dit, de graves dangers. Le poison aurait été versé dans les carafes par un domestique qui est actuellement en état d'arrestation. Nous espérons, pour l'honneur des divers partis qui ont des adhérents dans notre ville, que la politique est étrangère à l'événement.

Quant à l'auteur supposé du crime, il s'appelle Joseph Devenez, et est âgé de cinquante ans. Il était domestique au collège de La Seyne, où il avait été accueilli par charité.

Le *Courrier de Lyon* publie une nouvelle qui serait vraiment incroyable, si l'on ne savait déjà que la passion communarde est capable de pousser à toutes les extravagances.

La municipalité vient de frapper de révocation M. Vincent, inspecteur général des cimetières, pour avoir assisté à la bénédiction de la portion de terrain qui a été ajoutée au cimetière de la Croix-Rousse.

« La municipalité lyonnaise, ajoute le *Courrier*, ne se contente pas, on le voit, de favoriser les enterrements de libres-penseurs ; elle voudrait encore priver les chrétiens d'avoir un lieu de sépulture consacré par la religion, et la démarche toute de condescendance de M. Vincent a été, à ses yeux, un crime impardonnable ; c'est pourquoi elle l'a révoqué. »

Le *Siccle* ose parler de la responsabilité

que prend l'Assemblée nationale en expédiant par delà les mers des misérables, qui s'en vont les mains souillées de sang et de pétrole. Egorgeant des prisonniers sans défense, assassinat des otages, incendie et pillage des maisons, acharnement ignoble de férocité sur les quarante-sept victimes de la rue Haxo, tout cela n'est rien pour le *Siccle*.

Il ne pleure que sur les bourreaux. Ce n'est pas tout, la *République française*, journal du citoyen Gambetta, va plus loin encore et y met plus d'audace. Bravant l'indignation publique, insultant au souvenir de tant de victimes, elle prend parti ouvertement pour les criminels contre l'humanité et la société ; ceux qui lui paraissent intéressants ce sont... les coupables. Elle le dit avec cet aimable cynisme qui distingue les vrais radicaux :

« Une seule chose nous rassure, nous console, s'écrie-t-elle. La loi de 1872 ne sera pas appliquée plus que celle de 1850. Si elle l'est, ce ne sera pas pour longtemps. Les déportés ne seront pas plutôt arrivés à la Nouvelle-Calédonie qu'il les faudra ramener. Car, retenez bien ceci, gens de Versailles, le premier acte de la prochaine Assemblée sera de proclamer l'amnistie ! »

Nous voilà prévenus bel et bien, et nous aurons tort de nous plaindre si nous laissons MM. Thiers et Gambetta, l'un dirigé par l'autre, fonder leur gouvernement de prédilection.

L'*Univers*, parlant de certaines feuilles optimistes, pleinement satisfaites de la sagesse de M<sup>r</sup> Dupanloup, parce que cette sagesse et celle des catholiques de la Chambre nous vaudra l'alliance et la gratitude de Victor-Emmanuel, dit avec raison :

« Mieux vaudrait pour les catholiques et pour la France la bénédiction du pape ! »

L'*Union de l'Ouest*, au sujet de la remise indéfinie des pétitions catholiques qu'elle ne semblait pas le moins du monde approuver hier, se déclare aujourd'hui satisfaite. A présent tout est pour le mieux. M<sup>r</sup> Dupanloup « a compris que s'il était prêtre il était aussi Français, et l'Assemblée, en ajournant la discussion, a dit et fait ce qu'elle devait dire et faire. »

Ainsi, le Souverain-Pontife a été dépouillé par la violence, au mépris du droit des gens et du droit des nations, — c'est bien !

Nous pourrions offusquer l'usurpateur en lui reprochant l'iniquité de ses actes, — taisons-nous !

Il eût été noble, il eût été généreux de protester devant l'Europe qui nous regarde, devant le monde catholique qui s'indigne, — mais nous ne devons plus avoir ni générosité, ni noblesse, parce que M. de Bismarck et le roi d'Italie nous le défendent !

Un évêque trouvait occasion de monter à la tribune, de se faire l'écho de nos plaintes et de donner à l'Eglise désolée la satisfaction que, par sa demande d'interpellation même, il semblait lui promettre, — mais, tout calcul fait, M. Thiers et sa politique doivent passer avant l'Eglise !

Voilà le catholicisme libéral.

## Faits et propos du jour.

Les étudiants ont demandé à M. le gouverneur de Paris l'autorisation d'ouvrir un cercle (lisez club) dans le quartier Latin.

Le général Ladmirault, après en avoir référé au ministre de la guerre et à M. Thiers, a refusé cette autorisation.

On se rappelle que, il y a quelque temps, de fortes détonations, éclatant successivement, répandaient l'alarme dans différents quartiers ; elles provenaient de gros pétards qui, placés notamment sur le rebord des fenêtres des rez-de-chaussée, brisaient les vitres et pouvaient occasionner de graves accidents.

Devenus l'objet d'une surveillance, dit le *Droit*, les auteurs de ces dangereuses plaisanteries ont été arrêtés, et l'on pouvait croire qu'on en avait fini avec ce genre de mystification, quand hier, à six heures du soir, une détonation nouvelle se fit entendre rue de la Santé.

On accourut et on aperçut à terre un enfant se tordant, en proie à d'horribles douleurs. Près de lui étaient les restes d'un gros pétard, dit *étoupe*, dont les fragments avaient été lancés de tous côtés. Il était grièvement brûlé à la bouche et blessé à la main droite.

C'est un jeune garçon de treize ans, nommé Auguste D..., apprenti cordonnier, demeurant chez ses parents, rue Oberkampf.

Questionné après avoir reçu des soins, il a déclaré qu'il avait trouvé ce pétard sur le rebord d'une fenêtre du couvent des dames du Sacré-Cœur. Il avait tiré avec ses dents le fil de fer qui en sortait, ce qui avait déterminé l'explosion.

Il a ajouté qu'un certain nombre de ses camarades avaient trouvé des pétards semblables et les avaient emportés.

Le blessé a été transporté à l'hôpital Cochin, et le commissaire de police du quartier a commencé une enquête.

Un singulier phénomène vient de se produire dans une commune du canton de Saint-Julien (Saône-et-Loire). Un octogénaire, médaillé de Sainte-Hélène, bien connu par la tournure originale de son caractère, s'en alla dernièrement, étant en parfaite santé, chez un maître carrier, faire tailler une pierre tumulaire, en exigeant qu'elle fût livrée le jour même. Il fit ensuite l'acqui-

ce froid et par cette neige ?... Ah ! miséricorde ! vous aussi, madame la comtesse ?

Il se frotta les yeux, comme s'il eût douté de leur témoignage.

— Oui, mon bon Marcel, je viens te demander l'hospitalité, répondit M<sup>me</sup> de Rocheboise. Ayant reçu l'ordre de quitter le château sous deux jours, le plus simple était d'en sortir à l'instant même. J'ai trop d'orgueil pour y demeurer une minute, après la sommation brutale de ma partie adverse. La chambre de Jeanne doit être en état de nous recevoir.

— Justement j'y ai tout-à-l'heure allumé un fagot, madame, car les meubles se déjetaient au froid. Mais qui donc peut vous forcer à quitter Rocheboise ?

— Un procès, répondit la comtesse. Le moulin même ne m'appartient plus ; mais tu es libre de nous y abriter jusqu'à l'heure où l'on viendra t'en chasser, mon pauvre garçon.

— Quoi ! madame, on nous prendra le moulin !... Juste ciel !... Qu'allons-nous devenir ?

— Ça, voyons, mes enfants, dit M<sup>me</sup> de Rocheboise, sans tenir compte des exclamations de Marcel, préparez le souper. Je vais, en attendant, écrire quelques lettres à mes amis de la cour.

Elle monta l'escalier qui menait à la chambre de Jeanne.

La jeune fille, restée seule avec Marcel, tomba sur une chaise et fondit en larmes.

## IV

M<sup>me</sup> de Rocheboise était une femme dépassant la quarantaine, mais très-fraîche encore, et qui avait obtenu autrefois beaucoup de succès dans les commencements du règne de Louis XV.

D'une philosophie charmante et d'un caractère à ne se laisser abattre par aucun événement fâcheux, elle croyait qu'en ce monde un bonheur arrive toujours à propos pour nous dédommager d'un revers. C'est ainsi qu'elle disait, en parlant de la bataille de Fontenay, où s'étaient fait tuer son époux et son oncle, le marquis de Lostanges, grand maître de l'artillerie du roi, que cette bataille avait été en même temps pour elle une source de ruine et de fortune. Le comte de Rocheboise, criblé de dettes, avait vendu ses terres au marquis ; mais l'héritage de ce dernier revenait de droit à sa nièce.

Or, elle était loin de se douter que le grand-maître de l'artillerie du roi avait fait au chevalier Destouches, son lieutenant et son frère d'armes, une donation en règle du château de Rocheboise et de ses dépendances.

Comme le donataire, par des motifs connus de

lui seul, n'avait pas usé de ce titre immédiatement après la mort de son ami, la comtesse dormait en toute sécurité dans ce domaine, où le cardinal de Fleury l'avait reléguée depuis quatre ans, pour la punir d'avoir pris part à quelques intrigues contre son ministère.

M<sup>me</sup> de Rocheboise fut donc très-étonnée d'apprendre qu'une demande en restitution venait d'être formée contre elle par le chevalier Destouches, qu'elle ne connaissait pas.

Le parlement, saisi de l'affaire, donna droit au chevalier, et, le matin même, un huissier à verge avait sommé très-légalement la châtelaine d'évacuer le manoir dans le plus bref délai.

Fidèle à ses principes philosophiques, M<sup>me</sup> de Rocheboise envisagea stoïquement ce malheur ; elle en tira même une conséquence très-rassurante.

— On m'a signifié jadis de me rendre dans mes terres, pensait-elle ; or, je n'ai plus de terres, donc il est impossible de prolonger mon exil.

Aussitôt elle ordonna de préparer ses bagages et choisit le moulin pour son habitation provisoire, en attendant les nouvelles de la cour.

Elle avait décidé que Jeanne la suivrait à Paris.

Voilà ce qui faisait pleurer la jeune fille ; voilà ce

qui réduisit Marcel au désespoir, lorsque sa prétendue lui communiqua cette fatale résolution.

M<sup>me</sup> de Rocheboise, au bout d'un quart d'heure, ayant appelé Jeanne, celle-ci essuya ses larmes et monta près de sa maîtresse, après avoir dit au garçon meunier de mettre la table. Marcel obéit, mais non sans bosseler la vaisselle d'étain, qu'il envoya rouler contre le mur dans un accès de colère. Il s'oublia même, tant était grande pour lui la contrariété qui surgissait au milieu de ses amours, jusqu'à s'écrier qu'il se donnerait de bon cœur au diable, si le diable trouvait moyen d'empêcher le départ de Jeanne.

A peine eût-il formé ce souhait peu chrétien, qu'on frappa rudement à la porte d'entrée.

Le garçon meunier recula d'épouvante. Presque aussitôt une secousse plus violente ébranla les ais mal joints de la porte et la fit tomber avec fracas. Les cheveux de Marcel se hérissèrent.

Aurait-il évoqué l'esprit de ténèbres ? Il en fut certain, lorsqu'il vit entrer un individu enveloppé d'un long manteau de couleur sombre.

(La suite à samedi.)

sition d'une croix de fer destinée à surmonter cette pierre, et commanda son cercueil.

Le lendemain de grand matin, après s'être soigneusement fait raser, il se rendit chez tous ses voisins pour leur faire ses adieux, et une demi-heure plus tard, sans que rien pût laisser prévoir une fin si prompte, il expira subitement sur le seuil de la porte.

#### ENFANT RONGÉ PAR LES RATS.

A dix heures un quart du soir, avenue de Clichy, à l'angle du boulevard Bessières, un enfant de dix mois ayant été laissé seul, pendant deux heures, dans une maison occupée par la femme B..., a été trouvé, au retour de sa mère, environné de rats assez gros, qui lui avaient déjà rongé le nez et une partie de la joue droite.

Le malheureux enfant, qui poussait des cris déchirants, a été transporté dans une pharmacie voisine, où les soins nécessaires lui ont été donnés.

Avant-hier, vers dix heures du matin, des gardiens de la paix qui exploraient la rue d'Allemagne, entendirent les cris : « Au secours ! A l'assassin ! » proférés d'une façon déchirante, s'échapper du passage Moutier (XIX<sup>e</sup> arrondissement). Ils s'y précipitèrent, et la voix publique leur indiqua, au n° 30, la boutique d'un perruquier-coiffeur, le sieur Alexandre C..., âgé de quarante-six ans, comme l'endroit d'où partaient les clameurs.

La boutique était fermée intérieurement ; il fallut en forcer la porte, ce qui demanda quelques instants, et quand on put entrer, il était trop tard : le crime était consommé.

On trouva le sieur Alexandre C... dans un état de surexcitation extrême, tenant à la main un couteau-poignard ensanglanté. Sur le sol était étendue sans mouvement, dans une mare de sang, la fille Eugénie L..., âgée de quarante ans, sa concubine. Elle avait été frappée à la gorge et à la poitrine de six coups de couteau, dont plusieurs avaient produit des blessures assez graves pour déterminer immédiatement la mort.

Averti aussitôt, le commissaire de police du quartier de La Villette s'est rendu sur les lieux avec l'assistance d'un médecin et a procédé aux constatations.

Des réponses faites par le meurtrier aux questions qui lui ont été adressées, il résulte que ce crime doit être attribué à la jalousie.

A la suite de son interrogatoire, Alexandre C... a été mis à la disposition de la justice.

Il paraît que Lisbonne, pour tuer le temps, apprend en ce moment dans sa prison le rôle de *Ruy Blas*.

Un triomphe bien flatteur pour M. Victor Hugo !

La devise du pétroleur :

Et monté sur la falte, il aspire à des cordes.

— Savez-vous, demandait hier un député au grave M. Pascal Duprat, quel est le plus cancanier des hommes politiques du jour ?

— Non, répondit M. Duprat avec un étonnement aussi légitime que profond.

— C'est l'ancien maire de Paris... parce qu'il s'appelle Etienne à ragots.

Au sortir de la préfecture de Versailles :

— Décidément, M. Barthélemy Saint-Hilaire n'est pas commode.

— Parbleu ! un secrétaire !

La police a opéré hier l'arrestation du sieur Philippe Roblot, malfaiteur de la

plus dangereuse espèce. Roblot, qu'on recherchait depuis longtemps, a été pris au moment où il emportait à son domicile, rue de Ravignan, diverses choses qu'il venait de dérober.

Vérification faite des objets saisis sur le voleur, on reconnut des couverts en ruolz appartenant à un café restaurant du quartier.

— En ruolz !... vous dites qu'ils sont en ruolz ? s'écria Roblot. Alors c'est moi qui suis le volé ! Ça ne compte pas, monsieur le commissaire, lâchez-moi.

Dimanche matin, les habitués d'un coiffeur d'une petite ville trop voisine pour en citer le nom, furent très-surpris de voir que sa porte n'était point ouverte. Sur les volets ils purent voir placardé l'avis suivant, dont nous n'avons garde de changer l'orthographe :

« Monsieur X... prié de pratiquer d'esquiser la mor de sons per. »

— Volontiers, dit un plaisant, mais que ça ne lui arrive plus !

Quelque temps avant la fermeture de la chasse, un chasseur de Nantes, qui s'en revenait penaud sans plume ni poil, passe auprès d'une mare, sur le bord de laquelle un paysan coupait de l'herbe.

— Veux-tu me permettre de tuer un canard, mon ami ? lui dit-il ; je te donne cent sous.

— Oui dà, très-volontiers !

Le chasseur lui jette une pièce, ajuste un des malheureux volatiles, et le tue roide. Ce beau succès le met en goût. Il demande à massacrer un second canard et jette une seconde pièce au paysan.

— Me permets-tu d'en tirer un troisième ? lui dit-il.

— Oh ! oui, mon bon monsieur, j'veux ben ! Ils n'ont pas à moi, c'est les canards à Gros Pierre.

On étouffe ici ! criait un jour le citoyen Gambetta, dans un de ces cafés-borgnes du quartier Latin qu'il hantait du matin au soir : ouvrez donc les fenêtres !

— Tiens vous êtes bon, vous ! répondit le maître du cabaret : si je donne de l'air, qu'est-ce que vous boirez ?

#### LE CHANOINE MOULS.

Un de nos amis de Saumur, qui a le regret d'avoir connu le chanoine Mous, devenu si piteusement michaudin, nous racontait hier que le susdit chanoine, à l'époque où il était curé d'Arcachon, s'occupait avec acharnement de l'étude des mollusques en général et des huîtres en particulier.

*Trahit sua quemque voluptas.*

Une lettre adressée à l'Univers confirme ce renseignement. Voici la lettre :

Dans son article du 19 mars, M. Louis Veuillot a écrit cette parole : « M. Mous est illettré. » C'est inexact. M. Mous a publié, dans le compte-rendu du congrès scientifique de France, tenu à Bordeaux en 1861, un *Traité sur les huîtres*. M. Mous était alors curé d'Arcachon, et il écrit sur les huîtres comme un homme pénétré de son sujet. Le traité est divisé en trois parties : 1° Les huîtres en général ; 2° les huîtres en France ; 3° les huîtres dans la baie d'Arcachon. Dans ce dernier article, M. Mous parle des *moules* et des gravettes, et il affirme que cette baie d'Arcachon a été de tout temps habitée par les huîtres. (T. I, p. 192.)

#### AVIS.

Ceux de nos abonnés de Saumur ou des environs, qui ont souscrit à la GALERIE CONTEMPORAINE pourront faire prendre

au bureau du journal, à dater du 25 mars courant, les séries 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> (cent volumes) avec leur QUITTANCE D'ABONNEMENT pour une année. En conséquence, ils auront à solder le montant des deux premières traites, et ils ne devront payer la troisième qu'après la livraison des quarante derniers volumes.

Beaucoup de personnes nous faisant observer qu'elles ont déjà une partie des volumes de la COLLECTION, nous avons obtenu, pour nos ABONNÉS SEULS, que les exemplaires manquants leur seraient expédiés FRANCO, à raison de TRENTE-CINQ CENTIMES le volume. (Voir la liste des 140 volumes, désigner ceux qui manquent et en envoyer le prix.)

Les abonnés, non souscripteurs, à l'ECHO DE L'OUEST sont priés de verser le montant de leur abonnement dans le plus bref délai.

Pour ceux en dehors de Saumur, un mandat sur la poste est le mode le plus simple et le plus avantageux.

#### Chronique de l'Ouest

ET

#### CHRONIQUE LOCALE

ŒUVRE DES CHAUMIÈRES.

Il vient de se former à Angers, sous la présidence de M<sup>me</sup> la baronne Le Guay, un comité de dames patronnesses, chargé de recueillir les souscriptions pour l'œuvre des Chaumières dont le but est détaillé dans la note ci-jointe :

« La guerre a détruit des milliers de chaumières depuis la frontière de l'Alsace jusqu'à l'Océan.

» C'est par le concours de tous les Français qu'il faut réparer les désastres supportés au nom de la patrie.

» La plus légère offrande multipliée par des légions de souscripteurs peut produire des sommes considérables.

» Les plus pauvres citoyens seront joyeux d'offrir leurs secours aux victimes de la guerre ; les vieillards, les femmes, les petits enfants apporteront l'obole qui servira à relever les toits ruinés par le canon, brûlés par l'ennemi.

» Les sommes réunies seront réparties entre les départements envahis et la banlieue de Paris.

» Des comités spéciaux désignés par les commissions départementales procéderont aux enquêtes et aux distributions.

» On rebâtera d'abord les chaumières, fermes, maisons dont la valeur était inférieure à 500 fr. et dont les propriétaires seront déclarés sans ressources par le conseil municipal de leur commune.

» Nous faisons appel au cœur et au patriotisme de tous. »

Le Comité de l'Œuvre des Chaumières vient d'organiser une quête à domicile qui sera faite par les dames de divers quartiers de la ville dans le courant de cette semaine.

Nous lisons dans le *Journal de Rennes* :

On sait que M. l'abbé Stanislas Peigné, missionnaire de Nantes, prêche la station du carême à Toussaints ; les mercredis et vendredis, il donne des conférences pour les hommes, et spécialement pour les militaires ; à chaque réunion l'église est comble.

M. Peigné ayant été aumônier du 17<sup>e</sup> corps, a offert à M. le général de division de célébrer le saint sacrifice de la messe à l'intention des défunts de l'armée française pendant la guerre. L'offre a été acceptée avec gratitude ; la messe a été dite jeudi, à huit heures et demie, et les soldats, invités à cette cérémonie, y ont assisté en très-grand nombre. La nef était pleine de militaires : on remarquait à leur tête les généraux, colonels

de la garnison, et un grand nombre d'officiers.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

Il n'y aura pas audience du tribunal de commerce, le lundi de Pâques 4<sup>er</sup> avril.

Le greffier du tribunal, A. PITON.

#### Variétés.

#### LE TONTON

DU CITOYEN GAMBETTA.

Savez-vous, dit Georges Maillard dans sa chronique, quel est le divertissement favori du citoyen Gambetta ? Savez-vous quelle est sa grande distraction à la Chambre, pendant que se développent les interminables périodes de quelques députés, qui ne sont pas comme lui de grands orateurs ?

Eh bien, quand la discussion l'ennuie, le citoyen Gambetta joue au *toton*. Oui, au *toton*, au *tonton* si vous le préférez.

\*\*\*

Mais vous comprenez bien qu'un homme de l'importance du citoyen Gambetta ne s'amuse pas avec un *toton* ordinaire, un *toton* vulgaire, un petit *toton* comme les enfants ! Non, il en a fait fabriquer un exprès pour lui, un beau, un gros, un *toton* majestueux, et qui plus est, un *toton* POLITIQUE.

Oui, vraiment ! mais ce *toton* nécessite une description spéciale, pour qu'on en comprenne bien tout l'intérêt :

Ce n'est pas un de ces *totons* banals comme tout le monde en a vu, un *toton* à quatre faces, avec des points dessus. Celui du citoyen Gambetta est bien à quatre faces, comme tous les *totons* du monde, seulement (c'est là qu'éclate le génie de cet homme d'Etat), seulement chacune de ces quatre faces est un symbole.

Sur la première est gravée une *fleur de lys*.

Sur la seconde, un *coq*.

Sur la troisième, une *abeille*.

Sur la quatrième, un *bonnet rouge*.

Vous saisissez le sens de ces emblèmes ? Ce *toton* ainsi peinturluré représente la France ; les quatre faces représentent les quatre partis en présence qui se disputent le pouvoir.

Les légitimistes ;

Les orléanistes ;

Les bonapartistes ;

Les républicains.

\*\*\*

Vous voyez comme c'est ingénieux ?

Et le citoyen Gambetta joue avec son *toton* pendant des heures entières, le faisant tourner d'une main fiévreuse et regardant, chaque fois que la rotation s'arrête, la face qui se trouve dessus. En observant les successions hasardeuses des chances de ce *toton*, le citoyen Gambetta sourit avec mélancolie ; il pense aux bizarreries de la fortune et réfléchit au néant des combinaisons humaines. C'est ainsi qu'un grand esprit est grand jusque dans les plus petites choses. Ce *toton* ainsi combiné devient mystérieux comme un problème et inquiétant comme une énigme. — Pour moi, ce *toton* est une trouvaille et une découverte, et je m'arrête frappé d'admiration, ébloui, stupéfait, devant ce *toton*, si ingénieux et si profond à la fois.

Ah ! ces belles idées-là ne viennent pas à tout le monde, non ! et ces découvertes-là ne sont pas le fait du premier venu. Ce *toton* est une admirable chose !

\*\*\*

L'autre jour donc, le citoyen Gambetta jouait avec son *toton*.

Cela durait depuis une heure, et chose surprenante, le *toton* avait des caprices singuliers. En tombant il montrait tantôt le *coq*, tantôt le *lys*, tantôt l'*abeille*, — jamais le *bonnet rouge*. Pourquoi ? Etrange fatalité !

Cette persistance du hasard impatienta le grand homme. Un député orléaniste passait, Gambetta lui tendit le *toton*.

— Tournez donc, par curiosité, je vous prie !

L'orléaniste tira, et amena l'*abeille*.

Un député bonapartiste prit le *toton* à son tour, et amena le *lys*.

Un légitimiste s'empara alors du *toton* de Gambetta et le fit tourner.

Gambetta demeure un instant silencieux, rêveur et absorbé dans ses réflexions; puis il sourit, et c'est ici qu'éclate l'admirable esprit d'à-propos de cet éminent honorable):

— Messieurs, dit-il avec une « douce » ironie, ce *toton* s'appelle Sagesse, et les réponses qu'il vient de nous donner là signi-

fient que chacun de nous fait les affaires de son voisin plutôt que les siennes propres.

Farceur!... s'il pouvait nous faire croire cela, pourtant!

Et la pelisse fourrée, citoyen? et le tilbury? et l'acquisition du château en Espagne?

Pour les articles non signés: P. GODET.

Dans tous les cas de gripes, rhumes de poitrine et bronchites, on ne saurait trop recommander une préparation dont l'efficacité est consacrée par soixante ans d'expérience; que les *Chomel*, les *Louis*, les *Récamié* et les célèbres médecins de Paris recommandent dans leur clinique et leurs ou-

vrages, nous voulons parler du sirop de *Pierre Lamouroux* qui n'a pu être encore détrôné par les nombreuses imitations que son succès a fait éclore. Le soulagement, est immédiat et la guérison complète en quelques jours. — Dans toutes les pharmacies.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 MARS 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> Janv. 71.	56	95	» 15	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	257	50	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	79	50	»	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	287	50	»	»
5 % jouissance 22 septembre.	70	80	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	522	50	»	»
5 % Emprunt	89	25	»	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	960	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	437	50	»	»	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	213	75	»	»	»	»	»	Orléans	265	75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	377	50	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	287	25	»	»
— 1865, 4 %	43	»	»	»	»	»	»	Est	283	50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	373	75	»	»	»	»	»	Nord	303	50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	355	»	»	»	»	»	»	Ouest	287	»	»	»
— libéré	254	»	»	»	»	»	»	Midi	289	50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3700	»	»	»	»	»	»	Deux-Charentes	288	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	682	50	»	»	»	»	»	Vendée	260	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	»	»	»	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»	»	»	»	»					

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 6 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 23 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etudes de M<sup>rs</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M<sup>rs</sup> BESSON, notaire à Martigné-Briand.

**VENTE**  
PAR ADJUDICATION,  
Aux enchères publiques,  
**D'UNE MAISON**  
Sise à Martigné-Briand,  
**D'UN MORCEAU DE TERRE**  
ET  
**D'UN MORCEAU DE VIGNE**  
Situés dans la même commune,  
Appartenant au sieur Pierre Clérambault et à son fils mineur.

L'adjudication aura lieu le dimanche 14 avril 1872, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>rs</sup> Besson, notaire à Martigné-Briand.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Saumur, le 30 décembre 1871, enregistré;

A la requête de Pierre Clérambault, tailleur de pierres, demeurant à Martigné-Briand, ayant constitué M<sup>rs</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence du sieur Dominique Bancheau, jardinier, demeurant à Angers, en qualité de subrogé-tuteur du mineur Pierre Clérambault, né du mariage de Pierre Clérambault avec Jeanne Bancheau, sa défunte femme, ledit sieur Bancheau agissant pour ledit mineur à raison de l'opposition d'intérêts qui existe entre lui et son père, son tuteur légal; co-llicitant, ayant constitué M<sup>rs</sup> Labiche, avoué, demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION DES BIENS.

**Premier lot.**  
Une maison, située à Martigné-Briand, Grand'Rue, composée de deux chambres basses à cheminées, avec caves sous plancher au-dessous de la chambre donnant sur la rue, autres chambres, cellier, grenier au-dessus, toit et hangar, cour avec puits, le tout en un seul tenant, joignant d'un côté au nord les sieurs Lemoine et Lecuit, d'autre côté M<sup>rs</sup>

veuve Doussain, d'un bout le clos de la Gilbertière, d'autre bout pardevant la Grand'Rue; droit de passage par les cours des sieurs Lecuit et Lemoine; ce lot mis à prix à deux mille cinq cents francs, ci . . . . . 2,500 fr.

**Deuxième lot.**  
Quatre ares soixante-treize centiares de terre, situés aux Petites-Fontaines, commune de Martigné-Briand; mis à prix à cinquante francs, ci . . . . . 50

**Troisième lot.**  
Quatre ares quatre-vingts centiares de vignes, sis aux Péhus, commune de Martigné-Briand, joignant au levant Ruais et Abélard, au couchant Gautrot et au nord Cesbron; mis à prix à cent francs, ci . . . . . 100

Total des mises à prix: deux mille six cent cinquante francs, ci . . . . . 2,650

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M<sup>rs</sup> Besson, notaire à Martigné-Briand.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le 26 mars 1872.

Signé: CHEDEAU.  
Enregistré à Saumur le mars 1872, f<sup>o</sup> . . . . . Reçu un franc quatre-vingts centimes.  
(180) Signé: ROBERT.

**AVIS.**

**FERME A DONNER**, dans la commune de Saint-Michel-sur-Loire, pour entrer en jouissance de suite ou le vingt-quatre juin 1872. — 18 hectares de dépendances en terres et prés, non compris les pacages pour les bestiaux, dont 4 hectares; se trouvent ensemencés de blés froment et 4 hectares en avoine, au profit du fermier;  
Vastes BATIMENTS d'habitation et d'exploitation, cours et jardins.  
On donnera cette ferme à prix d'argent ou à titre de moitié. S'adresser à M<sup>rs</sup> BIERMANT, notaire à Langeais (Indre-et-Loire). (141)

Etude de M<sup>rs</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**MAISON**  
A l'angle de la Grand'Rue et de la rue du Préche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY HANQUETIN, rue du Poits-Neuf. (404)

**A SOUS-LOUER**

Présentement,  
APPARTEMENT au 1<sup>er</sup> étage, composé de quatre pièces, avec écurie, remise, chambre de cocher et cave, place Saint-Michel.  
Prix: 250 fr., au lieu de 500 fr. que paie le locataire actuel.  
S'adresser à M. JAMET fils, à Saumur, ou à M. COUSCHER, maire de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. (181)

**AVIS**

Les créanciers du sieur **BONNOT, François**, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Cinq-Mars-la-Pile (Indre-et-Loire), qui a été forcé de suspendre ses paiements en 1855, sont prévenus qu'ils peuvent dès aujourd'hui présenter leurs titres de créances à M. PLESSIX, agréé du Tribunal de commerce de Tours, ou à M. YVON, entrepreneur de fumiers à Saumur, et ils seront intégralement payés.  
M. Bonnot a commencé cette liquidation en 1870; il fait ce dernier

M<sup>rs</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un **petit clerc**. (158)

POUR ÉVITER  
LES CONTREFAÇONS  
DU  
**CHOCOLAT-MENIER**  
IL EST INDISPENSABLE  
D'EXIGER  
**le véritable nom.**

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

Le coupon, n<sup>o</sup> 6, sur les obligations, sera payé à partir du 2 avril 1872, au siège de la Compagnie, 13, rue Lafayette, à Paris, et à toutes les gares de la ligne des Sables-d'Olonne à Bressuire.

Le Président de la Compagnie,  
(182) JEUTY.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Rue Royale, n<sup>o</sup> 4, à Saumur.

**VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL**  
DE  
**Beaux Produits de l'Agriculture**

Pommes du Canada franco de Rainette.

Vente au rabais de pommes piquées pour marmelades et confitures. Grande quantité de **pommes de terre** longues, excellente qualité, pour semence et cuisine.

**Carottes à jus**, qualité supérieure, pour cuisine et graines. S'adresser à M. PICHÉRIE-DUNAN, professeur d'Agriculture, rue Royale, n<sup>o</sup> 1, Saumur.

**A SAINT-MAURICE**  
**MAISON DE TEINTURES ET D'IMPRESSIONS**

Place de Beaune et rue du Commerce, N<sup>o</sup> 4, TOURS (INDRE-ET-LOIRE).

M. CHESNEAU-DELAGÉ informe que ses spécialités particulières sont:

- Les teintures au tendeur, en toutes nuances;
- Les impressions sur soierie, laine et coton, en toutes couleurs. *Cet article se fait avec une grande baisse de prix.*
- Les teintures ou réserves des cachemires des Indes et cachemires français;
- La teinture des robes et le remoiage antique et français;
- Les teintures-lumières pour soirées;
- Les teintures en toutes nuances et le blanchissage des plumes;
- Les nettoyages à sec. — Envoi d'échantillons. (147)

**A LA VILLE DE PARIS**

Place Saint-Pierre,

**A SAUMUR.**

**MAISON**  
DE GROS ET DÉTAIL  
Rue Baudrière,  
**A ANGERS.**

**MAISON**  
D'ACHATS  
Rue d'Aboukir,  
**A PARIS.**

**CHANLOUINEAU ET G. MAURICE.**

**CHALES**  
Et Confections.

**SOIERIES UNIES**  
Et Fantaisie.

**Très-grande mise en vente des nouveautés de la saison.**

**CONFECTIONS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.**

Le rayon de confection pour jeunes gens et enfants a reçu cette année tous nos soins et sera à l'avenir beaucoup mieux assorti que par le passé; nous avons en magasin toutes les tailles et tous les prix désirables dans tous les genres.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.